



## CT 29 / IPM : Un budget départemental impacté, faute de convention médicale

La réforme de la prise en charge médicale des ivresses publiques et manifestes (IPM) par un dispositif d'examen dans les locaux de police de la personne retenue, devait faire l'objet d'un conventionnement avec les réseaux de médecine de proximité, conformément à la mise en œuvre du plan sécurité publique (décembre 2016).

Le recentrage de cette mission, «chronophage» pour les effectifs, n'est toujours pas abouti sur les CSP de Brest et Concarneau, où nous constatons un impact non négligeable sur le fonctionnement budgétaire de la DDSP 29 cette année.

La remontée des besoins budgétaires est désormais identifiée : 40.000 euros de dépenses supplémentaires !

L'UNSA FASMI 29 a regretté lors du CT 29 du 28 juin que cette situation perdure et qu'aucune solution ne soit proposée à ce jour.

**« La Préfecture nous a assuré étudier notre demande et apporter une solution pérenne lors du prochain Comité Technique. »**

La délégation UNSA FASMI 29

*UNSA FASMI, autonome & indépendant*